

La concession du Port de pêche de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure a été confiée à la CCI de Bayonne Pays Basque par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public (DSP) signée le 20 décembre 2006 et ce pour une durée de 20 ans.

Elle définit un périmètre portuaire dédié à l'économie de la filière pêche dans les Pyrénées-Atlantiques.

Cette concession a pour objet l'exploitation, l'entretien, l'amélioration et le développement des installations, des ouvrages et de l'outillage public du Port de pêche.

Dans ce cadre, la CCI Bayonne Pays Basque, concessionnaire du Port, s'engage à :

- exploiter et entretenir les dépendances du domaine public,
- exploiter et améliorer les installations, ouvrages et outillages existants
- renouveler de nouveaux ouvrages et outillages nécessaires à l'exploitation afin de contribuer au développement du Port et de l'activité pêche tout en maintenant une bonne insertion du domaine portuaire dans le tissu urbain de la Côte basque.

L'exploitation des installations, ouvrages et outillages concédés s'opère sous le contrôle du concédant, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Au quotidien, l'exploitation des installations, ouvrages et outillages est assurée soit par le service d'exploitation de la CCI de Bayonne Pays Basque, concessionnaire, soit dans le cadre de Services délégués.

A télécharger (PDF) : [contrat-dsp](#)



Contact :

Service Exploitation du Port de pêche

Sébastien LE REUN au 06 30 52 57 44

Pierre SIERRA au 06 81 76 72 78

Service Equipement

50-51, allées Marines

BP 215

64102 Bayonne Cedex

Tél. 05 59 46 58 89

Fax 05 59 46 58 87

[](#)